



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 13 novembre 2012

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 13 novembre 2012.

Le Conseil communal a :

- a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud
- **Adopté l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2013, tel que présenté par la Municipalité et annexé au préavis n° 14/2012, moyennant l'amendement proposé par la COFIN, dans son rapport du 30 octobre 2012 (suppression de la taxe sur les boissons alcooliques).**
- b) Décisions susceptibles de référendum
- **Accordé à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 63'450.-- pour l'assainissement des installations de production et de distribution de l'énergie thermique au collège de Bois-Murat.**
- c) Autres décisions
- **Décidé un second débat concernant le préavis n° 15/2012 relatif au règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets.**
 - **Décidé un second débat concernant l'approbation du projet de budget 2013.**

Ces deux objets seront donc (re)débattus lors de la séance du Législatif du mardi 11 décembre 2012.

- **La Municipalité a décidé de retirer son préavis n° 13/2012 relatif au règlement communal sur les taxes à percevoir en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 14 novembre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Maurice Mischler



Le Secrétaire :

Alexandre Good